



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## taxe générale sur les activités polluantes

Question écrite n° 53187

### Texte de la question

M. Philippe Briand attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les conséquences d'une éventuelle extension de la TGAP aux consommations d'énergie des entreprises. Il lui rappelle que les entreprises, qui sont grandes consommatrices d'énergie, ont depuis longtemps le souci de réduire leur consommation, tant pour éviter des surcoûts inutiles que par une volonté écologique réelle et affirmée. Il souligne également le fait que cette extension de la TGAP sera directement ponctionnée sur les marges des entreprises qui n'ont ni la maîtrise de leurs prix ni celle de la variation des prix de l'énergie. Soumises à une concurrence internationale réelle, ces entreprises verront donc leurs marges se réduire encore davantage, leurs investissements être pénalisés, et elles choisiront probablement la délocalisation comme seule voie de salut. C'est pourquoi il exprime son inquiétude devant cette éventuelle disposition, et souhaite que lui soient précisées les intentions gouvernementales en la matière.

### Texte de la réponse

L'extension de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) aux consommations intermédiaires de certains produits énergétiques, présentée en loi de finances rectificative pour 2000, répondait à la volonté du Gouvernement d'inciter les acteurs économiques à s'engager dans une démarche environnementale raisonnée. La finalité d'une telle mesure était de permettre une réduction conséquente des émissions de gaz carbonique en incitant les redevables de la taxe à mieux maîtriser leurs consommations d'énergie. Le Gouvernement poursuivra la démarche entreprise dans le cadre du plan national de lutte contre l'effet de serre afin de respecter nos engagements internationaux. Un nouveau dispositif tenant compte de la décision du Conseil constitutionnel sera proposé.

### Données clés

**Auteur :** [M. Philippe Briand](#)

**Circonscription :** Indre-et-Loire (5<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 53187

**Rubrique :** Impôts et taxes

**Ministère interrogé :** économie

**Ministère attributaire :** économie

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 30 octobre 2000, page 6181

**Réponse publiée le :** 30 juillet 2001, page 4391